Points. De la Polynésie française conjoncture

11 **PRIX**
Octobre 2026

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : + 0,0 %

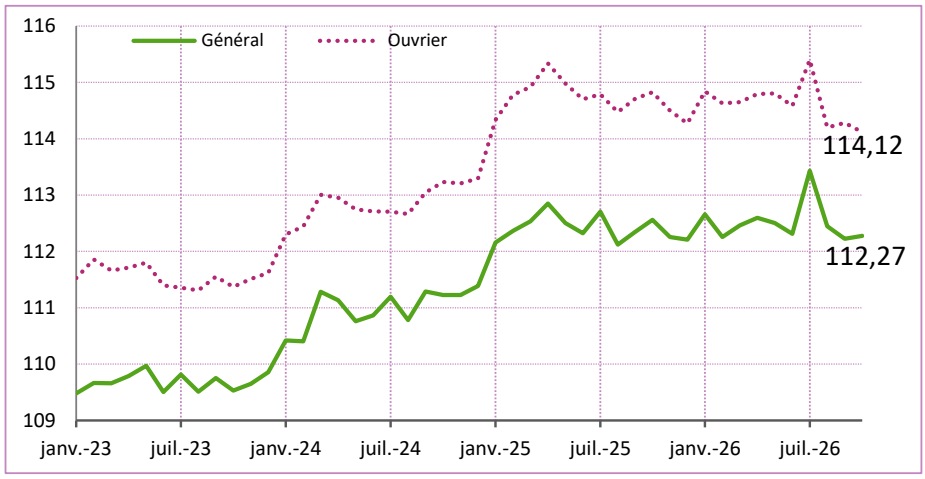
En octobre 2026, l'indice général des prix à la consommation s'établit à 112,27, sans variation par rapport au mois précédent. Cette stabilité s'explique par la hausse des tarifs des services de transport (+ 5,3 %) compensée par la baisse des prix des produits alimentaires (- 0,3 %) et des véhicules (- 0,6 %). Entre octobre 2025 et octobre 2026, l'indice général baisse de 0,3 %. En moyenne sur les douze derniers mois, sa variation est de + 0,2 %.

L'indice ouvrier diminue de 0,1 % en octobre 2026 par rapport au mois précédent et baisse de 0,6 % par rapport à octobre 2025.

L'index des loyers privés (ILP) s'établit à 110,13 ce mois-ci. Entre octobre 2025 et octobre 2026, l'ILP baisse de 0,9 %. L'index des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 113,39. Sur un an, l'ILC diminue de 0,5 %.

ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 36 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2017



Source : ISPF

ISPF
INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

La stabilité de l'indice des prix à la consommation au cours du mois d'octobre masque des évolutions contrastées selon les postes de consommation.

Les coûts des services de transport progressent de 5,3 % sous l'effet notamment de la hausse des tarifs du transport aérien de voyageurs (+ 6,6 %).

A l'inverse, les prix des produits alimentaires reculent de 0,3 %, en particulier ceux des légumes (- 3,7 %) et des viandes (- 0,2 %). La baisse des prix des voitures particulières (- 0,6 %) contribue également à contenir l'évolution de l'indice général.

VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Depuis Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Depuis Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	**1 000 000**	**0,0**	**0,1**	**-0,3**	**0,0**	**0,1**	**-0,3**
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	266 809	-0,3	0,5	0,0	-0,1	0,1	0,0
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	33 993	-0,5	3,7	3,3	0,0	0,1	0,1
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	12 312	-1,7	-8,5	-9,9	0,0	-0,1	-0,1
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	182 909	0,2	1,5	1,7	0,0	0,3	0,3
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	48 835	-0,7	-2,5	-2,8	0,0	-0,1	-0,1
06 - Santé	13 191	-0,1	0,6	1,6	0,0	0,0	0,0
07 - Transports	178 472	0,5	0,8	0,5	0,1	0,1	0,1
08 - Communications	19 508	0,2	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0
09 - Loisirs et culture	57 246	0,1	-0,3	-0,5	0,0	0,0	0,0
10 - Enseignement, éducation	8 771	0,0	2,8	2,8	0,0	0,0	0,0
11 - Hôtellerie, café, restauration	87 107	0,2	-6,9	-6,9	0,0	-0,6	-0,6
12 - Autres biens et services	90 847	0,4	2,1	0,6	0,0	0,2	0,1

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

Information méthodologique

La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.

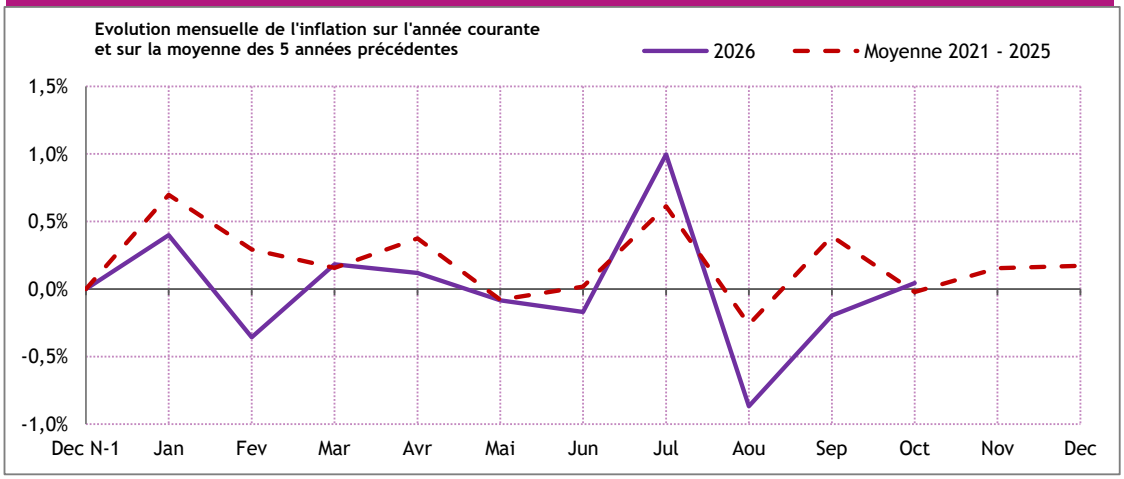
Source : ISPF

Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

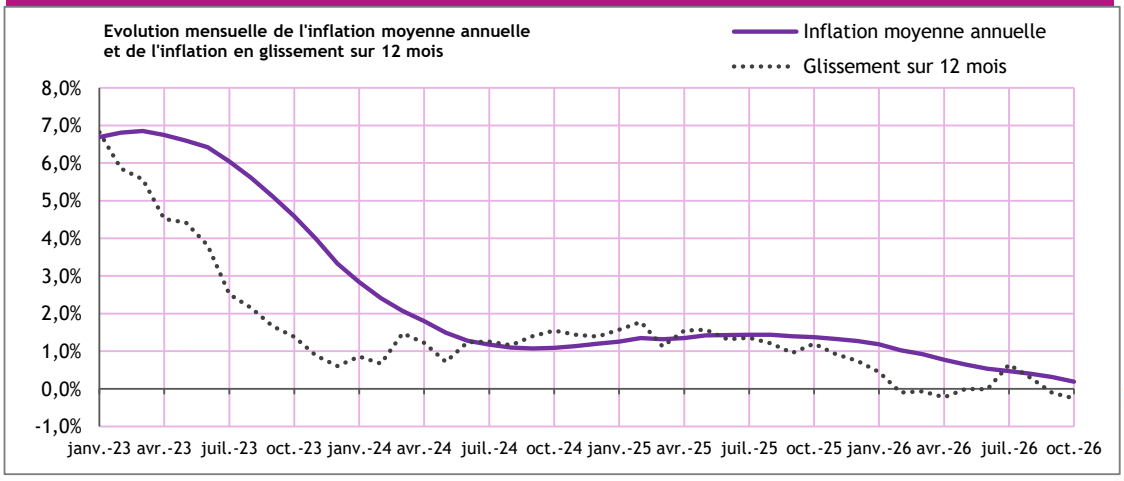
		Libellé	Poids	Variations	Contributions
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse	07.3 - Services de transport	27 201	5,3	0,14
		12.5 - Assurances	53 123	0,4	0,02
		04.3 - Entretien et réparation du logement	28 782	0,7	0,02
		12.1 - Soins personnels	17 873	1,0	0,02
		11.1 - Services de restauration	83 232	0,2	0,02
	A la baisse	01.1 - Produits alimentaires	237 381	-0,3	-0,07
		07.1 - Véhicules	84 023	-0,6	-0,05
		03.1 - Articles d'habillement	9 742	-2,0	-0,02
		02.1 - Boissons alcoolisées	20 135	-0,9	-0,02
		05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2 188	-5,4	-0,01
Au niveau 3 - Classe	A la hausse	07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	22 118	6,6	0,15
		01.1.3 - Produits de la mer	29 388	2,0	0,06
		04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	23 984	0,8	0,02
		12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	10 927	1,6	0,02
		11.1.1 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	69 876	0,2	0,01
	A la baisse	01.1.7 - Légumes	26 538	-3,7	-0,10
		07.1.1 - Voitures particulières	80 507	-0,6	-0,05
		01.1.2 - Viandes	68 023	-0,2	-0,02
		03.1.2 - Vêtements	8 350	-1,9	-0,02
		05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2 188	-5,4	-0,01

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

Cycle mensuel de l'inflation



Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division / Groupe / Classe	Niv.	Pondération	oct 2026	Variations en % Sur 1 mois	Depuis Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	112,27	-	0,1	-0,3
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1	266 809	124,93	-0,3	0,5	-
01.1 - Produits alimentaires	2	237 381	124,73	-0,3	0,7	0,2
01.1.1 - Pains et céréales	3	45 116	123,52	-	0,7	2,1
01.1.2 - Viandes	3	68 023	136,21	-0,2	1,3	0,7
01.1.3 - Produits de la mer	3	29 388	89,76	2,0	0,5	-7,2
01.1.4 - Laits, fromages et œufs	3	23 646	137,27	-0,3	-0,6	0,7
01.1.5 - Huiles et graisses	3	5 707	118,77	0,7	-3,9	-7,5
01.1.6 - Fruits	3	10 280	142,42	-1,1	6,0	6,0
01.1.7 - Légumes	3	26 538	133,35	-3,7	-1,8	1,4
01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	14 502	136,97	-0,1	4,8	4,4
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	14 181	123,34	0,4	-0,5	-0,3
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	29 428	126,57	-	-1,1	-1,2
01.2.1 - Cafés, thés, cacaos	3	5 009	122,69	-0,7	5,3	5,9
01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes	3	24 419	127,47	0,2	-2,5	-2,7
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	1	33 993	123,20	-0,5	3,7	3,3
02.1 - Boissons alcoolisées	2	20 135	114,05	-0,9	0,5	-
02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	3	2 426	123,68	-3,3	2,1	4,3
02.1.2 - Vins et boissons fermentées	3	7 045	102,14	-1,3	1,0	-0,3
02.1.3 - Bières	3	10 664	121,31	0,1	-0,2	-0,7
02.2 - Tabacs	2	13 858	138,12	-	8,4	8,2
02.2.1 - Tabacs	3	13 858	138,12	-	8,4	8,2
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	1	12 312	57,31	-1,7	-8,5	-9,9
03.1 - Articles d'habillement	2	9 742	57,95	-2,0	-8,4	-10,1
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	1 048	94,89	-5,7	-7,7	-7,7
03.1.2 - Vêtements	3	8 350	54,73	-1,9	-9,2	-11,0
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	344	71,59	6,4	7,8	5,3
03.2 - Articles chaussants	2	2 570	54,99	-0,8	-8,9	-9,4
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3	2 570	54,99	-0,8	-8,9	-9,4
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1	182 909	128,64	0,2	1,5	1,7
04.1 - Loyers réels d'habitation	2	84 492	138,70	0,1	3,0	3,4
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	84 492	138,70	0,1	3,0	3,4
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	28 782	129,52	0,7	0,5	0,6
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	23 984	129,19	0,8	-0,5	-0,4
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	4 798	131,09	-	5,9	5,9
04.4 - Services relatifs au logement	2	15 690	121,19	-	0,5	0,5
04.4.1 - Adduction d'eau	3	7 888	114,94	-	-0,4	-0,4
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 836	127,07	-	1,6	1,6
04.4.3 - Services d'assainissement	3	966	136,11	-	0,1	0,1
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	53 945	116,68	-	0,1	0,1
04.5.1 - Électricité	3	52 284	116,84	-	-	-
04.5.2 - Gaz	3	1 661	112,19	-	3,4	3,4
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1	48 835	104,03	-0,7	-2,5	-2,8
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	3 038	51,39	-2,2	-9,8	-11,5
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	2 611	49,56	0,3	-7,9	-9,6
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	427	70,12	-16,8	-21,6	-23,2
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	2 095	69,98	-0,4	-6,4	-7,2
05.2.1 - Articles de ménage en textiles	3	2 095	69,98	-0,4	-6,4	-7,2
05.3 - Appareils ménagers	2	5 861	92,11	-0,2	-2,9	-3,2
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	4 669	88,58	-0,3	-3,7	-4,4
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	922	110,20	-	0,1	1,7
05.3.3 - Réparation des appareils électroménagers	3	270	102,76	-	-	-
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	2 188	103,10	-5,4	-8,2	-7,4
05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	2 188	103,10	-5,4	-8,2	-7,4
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	4 300	99,64	-0,4	-0,4	-0,5
05.5.1 - Gros outillages et matériels électriques	3	874	90,97	-3,6	1,5	1,5
05.5.2 - Petits outillages et matériels non électriques	3	3 426	102,19	0,4	-0,9	-1,0
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	31 353	122,69	-0,4	-1,3	-1,5
05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	3	13 369	110,57	-0,9	-3,2	-3,5
05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	17 984	133,21	-	-	-
06 - Santé	1	13 191	103,05	-0,1	0,6	1,6
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	2	6 754	98,12	-0,1	0,9	1,8
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	5 136	96,25	-0,1	1,1	2,3
06.1.2 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	675	125,39	-	0,3	0,7
06.1.3 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	943	93,50	-	-	-
06.2 - Services de consultation externe	2	5 836	109,39	-	0,3	1,5
06.2.1 - Services médicaux	3	2 743	115,93	-	-4,9	-3,3
06.2.2 - Services dentaires	3	1 904	103,21	-	7,4	9,0
06.2.3 - Services paramédicaux	3	1 189	107,16	-	0,8	0,7
06.3 - Services hospitaliers	2	601	103,69	-	-	-
06.3.1 - Services hospitaliers	3	601	103,69	-	-	-

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division / Groupe / Classe	Niv.	Pondération	oct 2026	Variations en % Sur 1 mois	Depuis Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	**0**	**1 000 000**	**112,27**	**-**	**0,1**	**-0,3**
07 - Transports	1	178 472	104,39	0,5	0,8	0,5
07.1 - Véhicules	2	84 023	93,68	-0,6	-3,2	-3,3
07.1.1 - Voitures particulières	3	80 507	93,16	-0,6	-3,3	-3,3
07.1.2 - Motocycles	3	2 740	115,02	1,4	0,7	0,4
07.1.3 - Bicyclettes	3	776	84,94	-6,2	-6,9	-6,9
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	67 248	123,44	-	6,6	4,3
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	13 204	109,68	-	-0,4	-0,5
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	44 883	128,41	-	9,9	6,5
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	7 324	124,53	-	1,2	1,2
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	1 837	104,95	-	-0,2	-1,8
07.3 - Services de transport	2	27 201	97,91	5,3	-1,4	2,8
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	448	52,73	-	-	-
07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	3	22 118	94,52	6,6	-1,8	3,7
07.3.4 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	4 635	130,47	-	0,4	-0,8
08 - Communications	1	19 508	39,57	0,2	-	-0,2
08.1 - Services postaux	2	782	110,49	-	-	-
08.1.1 - Services postaux	3	782	110,49	-	-	-
08.2 - Équipements de téléphonie et de télécopie	2	1 305	53,75	2,6	-0,7	-3,3
08.2.1 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	1 305	53,75	2,6	-0,7	-3,3
08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	2	17 421	37,74	-	-	-
08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	3	17 421	37,74	-	-	-
09 - Loisirs et culture	1	57 246	102,15	0,1	-0,3	-0,5
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	3 537	55,32	-0,5	-5,8	-6,0
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	1 057	42,51	-1,5	-3,7	-4,7
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	2 075	58,98	-	-8,1	-7,8
09.1.5 - Réparation des équipements informatiques, et du matériel de traitement de l'info	3	405	103,06	-	-	-
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	4 951	121,23	0,5	4,7	4,6
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	4 477	117,71	0,6	4,9	4,9
09.2.3 - Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	3	474	170,52	-	2,3	2,3
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	20 381	110,73	0,6	-2,2	-2,2
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	3 882	80,68	-0,1	-2,1	-2,1
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 128	93,45	1,9	-3,0	-2,8
09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 779	124,49	0,4	-1,0	-1,0
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	7 149	131,96	0,9	-4,9	-4,8
09.3.5 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	1 443	116,10	-	7,5	7,5
09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	2	17 684	96,26	-	0,3	0,3
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	7 827	116,32	0,1	0,7	0,8
09.4.2 - Services culturels	3	7 516	80,52	-	-0,1	-0,1
09.4.3 - Jeux de hasard	3	2 341	101,02	-	-	-
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	7 025	126,86	-0,8	-0,3	-
09.5.1 - Édition de livres	3	1 060	109,47	2,4	0,1	0,4
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	3 166	165,71	-0,2	-0,1	0,5
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	2 799	105,17	-2,6	-0,7	-0,6
09.6 - Voyages à forfait	2	3 668	107,16	-0,4	5,5	2,7
09.6.1 - Voyages à forfait	3	3 668	107,16	-0,4	5,5	2,7
10 - Enseignement, éducation	1	8 771	128,50	-	2,8	2,8
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	2 613	144,61	-	7,5	7,5
10.1.1 - Enseignement maternel et primaire	3	2 613	144,61	-	7,5	7,5
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 543	112,54	-	1,7	1,7
10.2.1 - Enseignement secondaire	3	2 543	112,54	-	1,7	1,7
10.3 - Enseignement post secondaire non supérieur	2	544	113,93	-	0,4	0,4
10.3.1 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	544	113,93	-	0,4	0,4
10.4 - Enseignement supérieur	2	2 827	136,29	-	-	-
10.4.1 - Enseignement supérieur	3	2 827	136,29	-	-	-
10.5 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	2	244	111,32	-	-	0,3
10.5.1 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	244	111,32	-	-	0,3
11 - Hôtellerie, café, restauration	1	87 107	123,42	0,2	-6,9	-6,9
11.1 - Services de restauration	2	83 232	123,04	0,2	-7,5	-7,5
11.1.1 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	3	69 876	129,46	0,2	2,3	2,3
11.1.2 - Cantines	3	13 356	74,75	-	-58,9	-58,9
11.2 - Services d'hébergement	2	3 875	131,07	0,9	6,5	6,5
11.2.1 - Services d'hébergement	3	3 875	131,07	0,9	6,5	6,5

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division / Groupe / Classe	Niv.	Pondération	oct 2026	Variations en % Sur 1 mois	Depuis Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	112,27	-	0,1	-0,3
12 - Autres biens et services	1	90 847	123,54	0,4	2,1	0,6
12.1 - Soins personnels	2	17 873	103,94	1,0	-0,2	-0,6
12.1.1 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	5 785	111,20	-	1,0	1,0
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 161	119,17	-	-1,1	-3,1
12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	10 927	99,12	1,6	-0,7	-1,1
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	4 773	99,57	-0,5	2,7	2,7
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	1 866	104,05	-	6,7	6,7
12.3.2 - Autres effets personnels	3	2 907	96,73	-0,8	0,1	0,1
12.4 - Protection sociale	2	9 290	122,98	-	1,0	1,4
12.4.1 - Protection sociale	3	9 290	122,98	-	1,0	1,4
12.5 - Assurances	2	53 123	138,90	0,4	2,9	0,4
12.5.1 - Assurances vie et décès	3	14 415	180,21	-	1,9	1,9
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	5 779	139,61	-	3,0	4,3
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	4 928	125,00	0,5	4,7	6,0
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	27 457	126,98	0,5	2,8	-2,3
12.5.5 - Autres assurances	3	544	109,01	10,7	13,8	9,0
12.6 - Services financiers non définis ailleurs	2	207	103,83	1,7	-	-
12.6.2 - Autres services financiers non définis ailleurs	3	207	103,83	1,7	-	-
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	5 581	99,10	-	2,8	2,8
12.7.1 - Autres services non définis ailleurs	3	5 581	99,10	-	2,8	2,8

DÉFINITIONS

Indice (au sens général) :
L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de référence. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de référence et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

Indice des prix à la consommation :
C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2017). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels, etc. Il a également une utilité sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

Indice Ouvrier :
L'indice Ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménages présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors, l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommés par des personnes rémunérées au SMIG.

Inflation :
L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

Variation mensuelle de l'indice des prix à la consommation :
Elle correspond à l'évolution de l'indice entre deux mois consécutifs. Elle mesure donc la hausse, la baisse ou la stabilité des prix à court terme, d'un mois sur l'autre.

Source : ISPF

DÉFINITIONS

Variation sur douze mois glissants de l'indice des prix à la consommation :
Elle mesure l'évolution des prix entre un mois donné et le même mois de l'année précédente. Exemple, si l'IPC est de 115 en février 2026 et qu'il était de 110 en février 2025 : ((115-110) / 110) X 100 = 4,5 %, cela signifie que les prix ont augmenté de 4,5 % en glissement annuel. Elle permet d'apprécier l'inflation « en rythme annuel », en neutralisant les effets saisonniers de court terme.

Variation en moyenne sur les douze derniers mois de l'indice des prix à la consommation :
Elle mesure l'évolution entre la moyenne des indices des douze derniers mois et la moyenne des indices des douze mois précédents. Elle permet d'apprécier l'inflation de manière plus lissée, en comparant deux périodes annuelles complètes.

Moyenne annuelle et glissement annuel sont des concepts différents : l'évolution en moyenne annuelle compare les prix d'une année donnée à ceux de l'année précédente ; le glissement annuel compare les prix d'un seul mois d'une année donnée à ceux du même mois de l'année précédente.

Index des loyers privés (ILP) :
Cet index est calculé mensuellement dans le cadre de l'arrêté n°889 CM du 27/06/2024 portant sur la révision des loyers de certains baux. Il se compose de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors loyers, tabacs, alcools et transports aériens internationaux et sert de référence pour la révision des loyers à usage d'habitation privés. Pour plus d'informations : https://www.ispf.pf/revision

Index des loyers commerciaux (ILC) :
Cet index est calculé mensuellement dans le cadre de l'arrêté n°889 CM du 27/06/2024 portant sur la révision des loyers de certains baux. Il se compose pour 75 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors loyers, tabacs, alcools et transports aériens internationaux et pour 25 % de l'index BTG 01.0. Il sert de référence pour la révision des loyers commerciaux. Pour plus d'informations : https://www.ispf.pf/revision.

Prix réglementés :
En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.
Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions libérales, transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :
L'indice des prix à la consommation repose sur près de 7 150 relevés effectués mensuellement auprès de près de 500 points de vente. Les loyers du parc locatif privé sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 1 320 logements. Les loyers du parc social et du parc de l'armée sont transmis respectivement par l'OPH et la DGFIP tous les trimestres. L'évolution des transports aériens locaux et internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 1 200 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti. Et près de 3 800 tarifs annexes (électricité, eau, ordures ménagères, etc.) sont collectés tout au long de l'année.

Nomenclature COICOP :
La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC), pour l'enquête « Budget des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : ispf@ispf.pf

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Hugues HORATIUS-CLOVIS • REDACTRICE EN CHEF : Nadine RESNAY • AUTEUR DE LA PUBLICATION : Sabrina SALENBIER

• Dépôt légal : Novembre 2026 • ISSN 2118-478X • © ISPF